

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 18/06/2021
Et
Publication ou notification du :
18/06/2021

L'an 2021, le 16 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Espace Renoir, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 01/06/2021 et affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2021.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGÈRE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DA SILVA Georges à M. BOUILLETTE Lionel

A été nommé(e) secrétaire : M. DE FARIA CASTRO Custodio

C2021_23 – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L.153-36 et suivants ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n°2015-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°109 du 19 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2017 approuvant les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;

VU le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Bourron-Marlotte approuvé le 6 juin 2013, modifié le 14 décembre 2017 et le 15 octobre 2020 ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau exerce sur l'ensemble de son périmètre, à compter du 1er janvier 2017, l'intégralité des compétences transférées à titre obligatoire par les communes, et notamment l'aménagement de l'espace communautaire comprenant la compétence Plan Local d'urbanisme et tout document d'urbanisme en tenant lieu et par conséquent la conduite des documents d'urbanisme communaux ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme local en vue de mieux maîtriser la pression foncière en encadrant les nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine ;

CONSIDERANT que les motifs d'ajustements du PLU entrent dans le champ d'application de la procédure de modification de droit commun et devra être engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DEMANDE** à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau de prescrire et de mener la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Bourron-Marlotte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau aux fins de procéder au lancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 17/06/2021

Le Maire,

Vitor VALENTE

